

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS
PRISES PAR LE PRÉSIDENT
DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

Annexe aux délibérations du Conseil d'Administration du 18 décembre 2017.

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Mr le Président par délibération n° 2014/05 du Conseil d'administration du C.C.A.S. en date du 17 juillet 2014,

CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil d'Administration les décisions prises par Mr le Président en vertu de ces délégations,

Le président informe le conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil d'Administration prend note des décisions suivantes prises par le président depuis la dernière réunion du Conseil d'Administration.

1- Décision du 03 février 2017 :

Acceptation du reversement de la somme de 60.00 € par la Société EDENRED correspondant aux tickets restaurants périmés des agents de la collectivité pour 2016.

2- Décision du 22 mars 2017 :

Acceptation d'un don de la compagnie « La féerie des Marionnettes » d'un montant de 10 € en remerciement de l'accord de stationnement sur la Commune les 04 et 05 mars 2017.

3- Décision du 12 août 2017 :

Acceptation d'un don de M et Mme LAULAGNET Pierre d'un montant de 100.00 €, réalisé à l'occasion du mariage de leur fille Marie.

4- Décision du 02 septembre 2017 :

Acceptation d'un don de 460.00 € de l'association l'Ardéchoise Cyclo Promotion pour l'organisation de l'Ardéchoise 2017.

5- Décision du 16 octobre 2017 :

Acceptation du reversement de la somme de 115.00 € par la société EDENRED FRANCE de la quote part du montant des tickets restaurant perdus ou périmés revenant à la commune conformément à la réglementation en vigueur pour l'année 2016. Ce reversement est destiné aux œuvres sociales de la Collectivité.


6- Décision du 12 novembre 2017 :

Acceptation d'un don de 100.00 € de Monsieur Philippe DUPUY, domicilié 50 rue de Rome à Paris pour l'action sociale de la Commune.

Fait à Alba La Romaine, le 18 décembre 2017.

Le Président,
André VOLLE.



 REÇU A
LA PREFECTURE LE
21 DEC. 2017

[Faint handwritten text]